

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 7 novembre 2012

18 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

1) Approbation de l'ordre du jour

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2012

3) Démission : Mme Olivet – Nomination nouveau membre secteur école : Mme Bergeron

4) Calendrier des séances 2013

5) Retour d'informations groupe de travail : Fêtes de fin d'année

6) Présentation PSPS (Promotion de la Santé et de la Prévention en milieu Scolaire)

7) Interpellation de M. Alfred Thomas (conseiller communal)

8) Vœu de M. Jorge Ibarrola à la Municipalité

9) Divers – Propositions individuelles

Présents :	Mme	Pascale	**MANZINI**	Présidente et conseillère municipale, dès 18h.30
	Mme	Catherine	**GAUCHOUX**	Conseillère communale
	M.	Jean-Luc	**ROGGO**	Conseiller communal
	M.	Jorge	**IBARROLA**	Conseiller communal, dès 18h.15
	M.	Serge	**LUGON**	Directeur des écoles
	Mme	Isabelle	**COSTA RUBIN**	Doyenne primaire
	Mme	Marie-Claire	**BERGERON**	Enseignante
	M.	Romain	**BERARD**	Enseignant-Médiateur, jusqu'à 20h.30
	Mme	Clémentine	**HUBLEUR**	Parents
	Mme	Maïté	**PEREZ CHEVALLAZ**	Parents
	Mme	Barbara	**SCHLITTLER**	Parents
	Mme	Karine	**VERNEZ THOMAS**	Parents
	M.	Giuseppe	**BIANCANIELLO**	Centre de Jeunes
	M.	Vincent	**GUYAZ**	Pasteur, jusqu'à 19h.30
	Mme	Natascha	**ALLENBACH**	APE
	M.	Aitor	**IBARROLA**	Commission d'intégration
Procès-verbal :	Mme	Sylvette	**MENETREY**	secrétaire

Mme Gauchoux, ouvre la séance à 18h.15, et traite les premiers points prévus à l'ordre du jour, jusqu'à l'arrivée de Mme Manzini à 18h.30.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2012 est adopté sans modification.

3. Démission : Mme Olivet – Nomination nouveau membre secteur école : Mme Bergeron

Par lettre du 24 septembre 2012, Mme Mireille Olivet, membre du Conseil d'établissement – secteur école, a annoncé sa démission au 31 juillet 2012, en raison de son détachement de l'établissement scolaire d'Ecublens. Mme Marie-Claire Bergeron a été désignée comme sa remplaçante lors de la conférence des maîtres du 23 août 2012. Mme Bergeron se présente et Mme Gauchoux lui souhaite la bienvenue.

4. Calendrier des séances 2013

Les prochaines séances du Conseil d'établissement sont fixées aux :

- mercredis **6 mars** / **19 juin** / **6 novembre 2013**, à 19h., salle polyvalente du bâtiment Mercure.

5. Retour d'information groupe de travail : fêtes de fin d'année

Mme Costa Rubin relate les évènements relatifs aux fêtes de fin d'année scolaire qui se sont très bien déroulées. Le groupe de travail s'est réuni en date du 4 septembre dernier avec la participation des différents partenaires qui ont œuvré pour la réussite de l'organisation de la matinée du 6 juillet. Ce « débrefing » a mis en évidence quelques points à améliorer pour l'année prochaine, notamment la durée du cortège, l'heure du lâcher de ballons, la problématique de la ruée par les enfants vers les carrousels. Le groupe de travail est d'accord de continuer à œuvrer pour la préparation de la fête d'ores et déjà prévue la matinée 5 juillet 2013, sur le thème du « Far West ». La cantine mise en place pour Destiny servira également pour la fête.

6. Présentation PSPS

Comme décidé en séance du 31 mai dernier, une délégation du service médical a été conviée à venir présenter les différentes activités au sein de l'école, notamment au niveau du programme de prévention piloté par l'Unité PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire). Il s'agit de Dresse Yvonne Bérard, médecin scolaire dès le 01.08.2012, M. Alain Bugnon, infirmier scolaire, et Dr Olivier Duperrex, en remplacement de Mme Sylvie Bonjour, cheffe de projet à l'Unité PSPS.

M. Duperrex présente un bref historique qui a amené à la mise en place d'un programme cantonal qui est une priorité du Conseil d'Etat et dont l'application se fait au niveau local, en adéquation avec les particularités de chaque établissement scolaire. Le cadre et les étapes de la démarche sont fixés au préalable, mais l'analyse de la situation et la construction qui en découlent sont propres aux établissements de manière à ce que les partenaires s'approprient le programme et que ce dernier soit adapté au contexte local.

Différents prestataires et partenaires ont été approchés à l'époque pour une information du « virage » de la prévention en milieu scolaire passant d'un modèle d'éducation à un programme différemment conçu impliquant un travail de groupe, notamment l'équipe du groupe santé de l'établissement. Pour être mis en place la première condition est l'approbation de la conférence des maîtres. A l'époque M. Pinson avait renoncé à entrer dans cette nouvelle démarche.

Ce programme est porté par le DFJC – SESAF et DSAS-Santé publique et est financé à 100% par l'Etat.

Mme Perez Chevallaz demande si les parents d'un enfant qui se drogue sont avertis. **M. Bugnon** précise que les situations dont il traite sont confidentielles, et que les parents n'en sont pas systématiquement informés, sauf si un enfant peut se trouver en danger de mort. M. Bugnon tient à créer un climat de confiance et à conserver le lien afin que l'enfant garde une possibilité de dialogue.

M. Duperrex ajoute que le but n'est pas de tenir les parents éloignés, mais bien de créer le climat de confiance suffisant pour permettre de trouver le suivi adéquat par diverses ressources.

Les démarches sont différentes s'il existe une réelle mise en danger de l'enfant. Pour les drogues dures, la Police est avisée. Pour la fumée les parents sont avertis. La procédure est bien différente lorsqu'il y a flagrant délit. La responsabilité de l'école comprend également le souci de préserver les autres élèves. **M. Bérard** complète que pour l'instant les procédures ne sont pas toutes aussi rigides. Elles dépendent beaucoup des situations.

Mme Manzini souhaite savoir comment la prévention obésité et dépendance se concrétise sur le terrain ? **M. Duperrex** indique qu'actuellement les actions sont portées sur les activités physiques et une alimentation équilibrée pour la prévention de l'obésité. Il cite quelques exemples d'actions faits dans divers établissements. Pour les dépendances, le Conseil d'Etat demande à ce que les établissements mènent le programme piloté par l'Unité PSPS en collaboration étroite avec les partenaires de prévention. Des précisions sont à disposition sur le site internet de l'Unité PSPS : www.vd.ch/unite-psps .

Il est indiqué par un membre du CE qu'actuellement à Ecublens le groupe santé n'est plus en vigueur [ODx1]et qu'il n'y a plus non plus d'animateur santé depuis le rentrée d'août 2012.

M. Lugon rappelle que dans l'établissement a eu lieu le QES et qu'un certain nombre de points ont été mis en place, notamment le conseil de coopération pour toutes les classes. Une formation a été dispensée à tous les enseignants pour la mise en place de ce projet. La Direction des écoles a pu constater une baisse du nombre d'élèves aux heures arrêts jusqu'à cet automne.

M. Duperrex rappelle que l'intervention en classe d'anciens toxicomanes est interdite. Cette demande a déjà été respectée car le Conseil d'établissement s'est déjà positionné sur ce type d'intervention.

7. Interpellation de M. Alfred Thomas (conseiller communal)

Mme Allenbach nous informe qu'aucune remarque n'a été relevée dans le cadre de l'APE. Une séance de comité de l'APE a lieu ce soir au Croset et elle nous signalera s'il y a eu des réactions après cette séance.

M. Aitor Ibarrola relève que ce moyen de transport est très utilisé pour une grande distance. Il a remarqué que peu de trottinettes sont déposées au parking à vélo du Pontet. Les arceaux installés ne sont pas adaptés pour les trottinettes.

Mme Costa Rubin considère que ce moyen de transport comporte des dangers. Ce type d'engin est plutôt de l'ordre d'un jouet et non d'un transport.

Le problème soulevé est plutôt de l'ordre du Service des bâtiments que celui de l'école. M. Bérard relaye le souci des élèves du secondaire, à savoir qu'ils craignent les vols et les dégradations. Comment mettre ce matériel en sécurité. Le prochain conseil des délégués des élèves débattra de ce sujet afin que les élèves s'expriment sur leur souhait. La présence d'une caméra pourrait se montrer dissuasive auprès des éventuels malfaiteurs.

M. Lugon précise que la décision de la Direction des écoles d'interdire les trottinettes dans les bâtiments scolaires est soumise à trois raisons :

1) la sécurité : la Direction des écoles se doit de préserver l'ensemble des élèves qui fréquentent l'école. Or il s'est avéré que certains dangers existaient lorsque des enfants font un mauvais usage de leur engin
2) l'ordre dans les classes : les salles de classe sont un lieu de travail et un amoncellement de trottinettes dans un tel endroit n'est pas adéquat
3) la dégradation des bâtiments : la Direction des écoles doit veiller au bon entretien des bâtiments scolaires mis à sa disposition par la Commune. Les deniers investis ces dernières années pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires, notamment la réfection des sols de plusieurs salles de classes se doivent d'être respectés.

M. Lugon ajoute également que dans un avenir proche la Direction des écoles envisage d'interdire les natels en classe. En effet, certains élèves s'en sont servis pour filmer l'enseignant-e pour ensuite diffuser le film sur un réseau social.

Mme Gauchoux demande pourquoi la décision d'interdiction n'a-t-elle pas été discutée en Conseil d'établissement. Elle souhaite également que le sujet des natels soit abordé au Conseil d'établissement dans le cadre de la prévention.

M. Lugon signale que de telles décisions n'entrent pas dans les prérogatives du Conseil d'établissement. Cependant il consent à y aborder le thème sur les natels.

Mme Manzini communique que la problématique des parkings à trottinettes a déjà été abordée dans le cadre des séances bi-annuelles entre le Service des bâtiments et la Direction des écoles. Elle prend acte qu'il s'agit d'étudier l'installation d'autres systèmes. Des informations supplémentaires devront être obtenues quant aux caméras vidéo. L'installation d'autres systèmes appartient au Service des bâtiments et non celui des écoles.

M. Aitor Ibarrola demande à ce que le Conseil d'établissement sollicite la Municipalité pour l'installation de supports adéquats dans les parkings à trottinettes du Pontet et du collège Neptune. Si le système convient il devrait alors être étendu à tous les collèges de la Commune.

Le Conseil d'Etablissement rejoint l'avis de M. Aitor Ibarrola et souhaite que ce point soit transmis à la Municipalité.

8. <u>Voeu de M. Jorge Ibarrola à la Municipalité</u>

M. Jorge Ibarrola rappelle le contenu de son vœu suite à son interpellation du 21 juin au Conseil communal relatif aux effectifs des classes et à laquelle une réponse lui a été donnée par le biais des communications municipales. Il a déposé un certain nombre de questions complémentaires à M. Lugon concernant la réponse à son interpellation.

M. Lugon précise qu'il s'agit d'une gestion par « enveloppe pédagogique », et non par enveloppe « budgétaire » comme mentionné au point 1 des questions de **M. Jorge Ibarrola**. Il explique en résumant la démarche et apporte toutes les informations nécessaires à la compréhension du calcul de l'enveloppe. Les instructions du DFJC à l'attention des directeurs se trouvent dans un mode d'emploi d'une cinquantaine de page. Après renseignements pris auprès de sa hiérarchie, M. Lugon nous informe que ce document ne peut pas être remis en mains des non professionnels. Il lui a été également précisé qu'il n'appartient pas à l'autorité législative d'intervenir en qualité d'organe de contrôle sur un tel sujet. Les explications de M. Lugon portent ensuite sur la manière d'obtenir un total en périodes pour l'entier de l'établissement scolaire, ainsi que sur les paramètres dont il doit tenir compte pour respecter la cible fixée. Une commission départementale est chargée de contrôler que les établissements respectent bien les objectifs et se base sur la situation arrêtée au 1er octobre de chaque année. La planification pour l'organisation d'une année scolaire démarre déjà en janvier pour être pratiquement définitive à mi-juin, ceci afin de permettre et la répartition des périodes d'enseignement, l'engagement des enseignants et enfin la confection des horaires. Une ouverture de classe après cette échéance, surtout dans le secteur secondaire, n'est plus possible en raison des paramètres précités. Quant au respect du nombre total de périodes attribuées par l'enveloppe pédagogique, il est conditionné par les mutations intervenants pendant l'été (déménagements, arrivées, départs en école privée, etc.) et les décisions de promotion, de maintien ou de réorientation. En ce qui concerne l'effectif de 28 élèves de la classe 8VSG en 2011-2012, la plupart des cours des branches littéraires (allemand, anglais et français), ainsi que de sciences et d'activités manuelles, ont été dédoublés , donc ont été donnés par groupe de 14 élèves !. **Mme Costa Rubin** ajoute que la qualité de l'enseignement ne dépend pas forcément du nombre d'élèves de la classe, mais également d'autres paramètres comme la personnalité des enfants par exemple. Nous avons des classes primaires de 23 élèves qui fonctionnent bien mieux que d'autres classes dont l'effectif est de 18 élèves.

M. Lugon indique que les possibilités de transferts d'élèves dans un autre établissement dépendent bien entendu des places disponibles. Les critères déterminant le choix des élèves transférés sont variables d'un établissement à l'autre. Pour Ecublens, l'ancienneté d'un élève et la notion d'appartenance à son école sont plus importantes que la distance « domicile-école », les élèves étant des adolescents donc à même d'effectuer de plus longs déplacements. Ainsi, en cas de transferts, les élèves nouvellement arrivés ont plus de risques d'être déplacés que ceux qui ont effectués toute leur scolarité à Ecublens. Les transferts se font nécessairement dans les établissements des Communes avoisinantes de l'Ouest lausannois et appartenant à la CRENOL, à savoir, Chavannes, Renens, Crissier et Bussigny.

M. Jorge Ibarrola remet en question les critères de choix concernant le déplacement des élèves dans d'autres communes et préconise un déplacement plus large que la CRENOL (Préverenges par exemple).

Mme Manzini estime que les critères évoqués sont humanistes et qu'elle y adhère, contrairement à ceux évoqués par **M. Jorge Ibarrola**.

M Jorge Ibarrola demande aux membres du Conseil d'établissement de se positionner quant à une ouverture du dialogue en ce qui concerne les effectifs des classes.

Cette demande ne trouve pas écho auprès des membres du Conseil d'établissement. **Mme Allenbach** indique qu'elle est intéressée à connaître les effectifs et à pouvoir en discuter, mais elle ne souhaite pas s'attirer les représailles du directeur face à une telle demande. **Mme Schlittler** estime que le problème existe au niveau financier et politique, et que, par conséquent, cela dépasse le cadre des prérogatives du Conseil d'établissement. **M. Biancaniello** ne se sent pas du tout habilité à prendre position par rapport à cette demande. **Mme Bergeron** indique que, pour leur part, les enseignants sont régulièrement informés sur les effectifs des classes à l'occasion des conférences des maîtres.

Compte tenu de l'insistance de **M. Jorge Ibarrola** sur sa volonté de vouloir être informé des décisions d'enclassement et des difficultés rencontrées par la direction des écoles dans cet exercice, **Mme Manzini** lui suggère de prendre rendez-vous directement avec le directeur afin d'en discuter personnellement. En effet, le sujet n'entre pas vraiment dans le cadre des compétences du Conseil d'établissement.

M. Aïtor Ibarrola rappelle qu'à l'époque de la Commission scolaire M. Lugon donnait des informations plus détaillées aux membres, notamment sur le plan d'enclassement. **M. Lugon** informe qu'il veut bien présenter

les effectifs du début d'année scolaire au Conseil d'établissement, mais qu'il n'ouvrira pas le dialogue quant à l'utilisation de l'enveloppe pédagogique, qui est uniquement de sa compétence. A l'époque de la Commission scolaire, il confirme qu'en effet il existait à chaque séance un point appelé « billet du directeur » à l'ordre du jour et que, à cette occasion, il apportait des informations plus « confidentielles » concernant le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'établissement étant désormais public, il ne se voit plus communiquer ce type informations à des personnes « externes ».

Mme Manzini demande à M. Jorge Ibarrola s'il estime avoir reçu toutes les réponses à ses questions. Il répond par l'affirmative.

9. Divers – Propositions individuelles

Dossier « Sécurité sur le chemin de l'école » : le Conseil d'établissement souhaite avoir un retour sur l'avancement de ce dossier. Bien que le groupe de travail ayant établi ce dossier ait été reçu par M. Cyril Besson, urbaniste, le Conseil d'établissement demande à ce que la Municipalité communique l'état du suivi de ce dossier pour sa prochaine séance, soit le 6 mars 2013.

Le Conseil d'établissement s'est interrogé sur les travaux exécutés dans le parking visiteur du Pontet. Il pensait que ces travaux étaient liés au sujet du dossier « Sécurité sur le chemin de l'école » car cet endroit faisait partie d'un des points à reconsidérer. Or il s'avère que les travaux sont destinés à l'installation d'un Eco-point. Le Conseil d'établissement demande à ce qu'un courrier soit adressé à la Municipalité pour obtenir ce qui a motivé ce choix et l'informer qu'il est opposé à ce qu'un dépôt de poubelles soit prévu dans un complexe scolaire.

A la demande de **M. Lugon**, le Conseil d'établissement accorde une demi-journée de congé le mercredi matin 8 mai 2013, veille de l'Ascension. Mme Schlitter demande si l'école organise une garde pour les enfants ? L'école n'organise rien, mais une solution pourrait être trouvée dans le cadre de l'APEMS.

M. Lugon demande à ce que les parents expriment leur souhait quant au maintien des sujets sur le site internet des écoles qui va prochainement être « relooké », à l'occasion de la séance organisée le 21 novembre prochain. **M. Jorge Ibarrola** demande d'étudier la possibilité de consulter l'agenda de l'élève en ligne.

M. Aitor Ibarrola revient sur le sujet de la création d'un groupe de travail multi-culturalité suite aux résultats du QES. Au sein de l'école ce projet n'a pas encore été mis en place. **Mme Costa Rubin** indique que d'autres projets ont été créés, dont l'intensification de cours de français intensif pour les élèves du CIN. D'autre part, avec les implications de la LEO et la mise en route d'Harmos, ce projet n'est pas considéré comme prioritaire par la Direction des écoles.

Suite à la demande de Mme Manzini pour l'élaboration d'un règlement communal sur les transports, Mme Menétrey propose la création d'un groupe de travail au sein du Conseil d'établissement pour élaborer un projet. Mmes Allenbach et Gauchoux se portent volontaires pour faire partie de ce groupe, avec Mmes Manzini et Menétrey.

Séance levée à 21 h.30

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey